

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Publication du rapport 2023 de la Médiatrice de France compétences

Courbevoie, le 28/05/2024

**La Médiatrice de France compétences publie son rapport 2023, présentant le bilan et l'analyse de plusieurs saisines reçues de la part des usagers des projets de transitions professionnelles (gérés par les associations Transitions Pro) et du conseil en évolution professionnelle pour salariés et indépendants (géré par le réseau Avenir Actifs). Le rapport fait le point sur le suivi des précédentes recommandations et en propose de nouvelles.**

#### L'impact positif de la médiation sur la confiance et la transparence

Au fil des années, la médiation a instauré un climat de confiance avec les opérateurs, notamment dans les régions les plus sollicitées, qui s'engagent activement dans la recherche de solutions. Dans ce rapport, deux de ses correspondants médiation témoignent de l'importance de cette fonction de tiers neutre, impartial et indépendant.

De son côté, la Médiatrice souhaite changer la perception selon laquelle un recours fréquent à la médiation traduirait une moindre efficacité de gestion et considère au contraire, qu'une organisation qui accueille les demandes de médiation, démontre sa volonté d'établir un climat de confiance et de transparence avec ses usagers.

Par ailleurs, la Médiatrice souligne également la spécificité de la médiation institutionnelle, qui repose sur l'asymétrie entre les parties impliquées et qui pose un défi : celui d'instaurer un espace de dialogue dans lequel il est possible de se parler et de s'écouter entre, d'un côté, un usager parfois en grande difficulté et, de l'autre, un opérateur de l'État qui agit dans le respect de la légalité.

#### Stabilité du nombre des médiations et nouvelles recommandations en 2023

En 2023, le nombre de médiations reste stable par rapport à l'année précédente. La Médiatrice émet 6 nouvelles recommandations, dont :

- 3 concernant le projet de transition professionnelle (PTP), axées sur le processus de décision des Commissions d'instruction et de recours, ainsi que sur la rémunération des salariés en PTP-CDD.
- 1 adressée aux ministères certificateurs, les incitant à anticiper le réenregistrement des titres ou diplômes pour ne pas freiner les projets de reconversion professionnelle.
- 3 concernant l'accompagnement des conseillers en évolution professionnelle, visant à éviter les ruptures d'accompagnement lors des changements de conseiller et à trouver un équilibre entre le soutien à la sécurisation des choix et une posture non prescriptive. Il s'agit des premières recommandations visant le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

Consultez l'intégralité du rapport 2023 en [cliquant ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

#### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage